Interpellation présentée par le député:
M. Christian Brunier

Date de dépôt: 19 mai 2005
Messagerie

Interpellation urgente écrite
Audit de l'Hospice général (suite)

Le 20 avril 2005, j'ai déposé une interpellation urgente écrite concernant un audit de l'Hospice général (IUE 198). Durant la session de mai, le Conseil d'Etat a répondu à celle-ci.

Malheureusement, le Gouvernement a oublié de répondre à l'une de mes questions.

Je me permets donc de la reposer :

Le cabinet d'audit a-t-il facturé un consultant junior à CHF 200.- de l'heure et un responsable d'équipe (consultant senior) à CHF 530.- de l'heure, ce qui est totalement abusif par rapport au prix du marché.

Je vous remercie d'avance de répondre à cette humble question.